



Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 18 novembre 2024

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres
du Conseil Municipal

élus :
19

Conseillers en fonction :
18

Conseillers présents :
12

Conseillers absents :
6

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du treize novembre deux mille vingt-quatre.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Mesdames Marie-France LUTHRINGER et Arlette LUTTENBACHER, Monsieur Daniel MOSER, Madame Virginie QUIRIN, Messieurs Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTE et Roger SPERISSEN et Madame Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Peggy DOPPLER, Messieurs Erick FISCHER et Aurélien FLUHR, Madame Cosmina HOFFER, Monsieur Olivier SARDINI et Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2024
4. Administration générale : adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)
5. Forêt : approbation du tableau de programmation des coupes et du programme d'actions pour l'année 2025
6. Locaux communaux : réévaluation du montant de la location de la salle Alsatia à l'association « Collectif des Possibles »
7. Sécurité : recouvrement des frais de secours sur les domaines skiables alpin et nordique du Markstein et du Grand Ballon pour la saison 2024/2025
8. Travaux : demande de subvention dans le cadre de l'aménagement du chemin rural du Siebach
9. Travaux : demande de subvention dans le cadre de la poursuite des travaux de réhabilitation globale de l'école primaire
10. Divers et communication
 - a. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Absence d'auditeur

NS/AL/AM

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h10.

Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents.

Madame le Maire invite l'assemblée à procéder à une minute de silence en la mémoire de Monsieur Bernard ARNOLD, Maire honoraire.

N° 1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Arlette LUTTENBACHER, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire générale.

N° 2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DÉLÉGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 21/10/2024 :

Signature d'un devis relatif à la dépose et la repose de câblages en cuivre à l'école – Orange, Strasbourg : 476.92 euros HT, 572.31 euros TTC.

Le 30/10/2024 :

Signature d'un devis relatif à la fourniture de tôles inox pour les soupiraux de l'école et de l'ancien presbytère – GAERTNER, Ranspach : 1 250 euros HT, 1 500 euros TTC.

Le 08/11/2024 :

Signature d'un devis relatif à l'entretien des toitures suite à des infiltrations à l'école et à l'ancien presbytère – Naviliat SAS, Saint-Amarin : 1 830 euros HT, 2 013 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N°2024/82

N° 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ADHÉSION À LA MISSION MUTUALISÉE RGD PROPOSÉE CONJOINTEMENT PAR LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET CELUI DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- ☞ d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- ☞ de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission ;
- ☞ de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

N° 5. FORET : APPROBATION DU TABLEAU DE PROGRAMMATION DES COUPES ET DU PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement présente et commente le tableau de programmation des coupes et le programme de travaux, proposés par l'ONF, concernant la forêt communale pour l'année 2025.

Ces documents ont été soumis, pour avis, à la Commission forêt, chasse, agriculture et environnement le 04 novembre 2024.

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** dans sa version originale le tableau de programmation des coupes en forêt communale pour 2025 ;
- **APPROUVE** les programmes de travaux patrimoniaux et d'actions en forêt communale pour 2025 ;
- **AUTORISE** l'Adjoint au Maire en charge de la forêt à signer tous les documents, conventions, contrats ou devis nécessaires à l'exécution des programmes pour l'année 2025 notamment le programme des travaux d'exploitation, le tableau de programmation des coupes et le programme d'actions ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget forêt 2025.

DELIB N°2024/84

N° 6. LOCAUX COMMUNAUX : RÉÉVALUATION DU MONTANT DE LA LOCATION DE LA SALLE ALSATIA À L'ASSOCIATION « COLLECTIF DES POSSIBLES »

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire chargé des services techniques et de l'urbanisme, explique que lors de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2023, avait été validé le fait de signer une convention de mise à disposition de la salle Alsatia et des terrains attenants, à l'association « Collectif des Possibles » (délibération n°98-2023). Cette convention stipule, à l'article 3 – Conditions financières que :

Le montant de la location est fixé à :

- 20 euros la demi-journée ;
- 30 euros la journée.

Ces montants correspondent à une estimation de la consommation des fluides lissée sur une année. Ils pourront faire l'objet d'une réévaluation lors de la reconduction annuelle de la convention.

Force est de constater, après quasiment une année d'occupation, que cette consommation est plus élevée qu'estimée lors de la signature de ladite convention. Aussi, la convention ayant été conclue à compter du 1^{er} janvier 2024 et acceptée pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, il convient de débattre sur une éventuelle augmentation du montant de la location afin de couvrir les frais inhérents à son occupation par l'association.

Il est proposé au conseil municipal de fixer ces nouveaux montants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 25 euros la demi-journée ;
- 35 euros la journée.

Après exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire chargé des services techniques et de l'urbanisme,

Vu l'augmentation du coût et la consommation élevée des fluides au cours de l'année civile 2024,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de réévaluer le montant de la location de la salle Alsatia à l'association « Collectif des Possibles comme suit :

☞ 25 euros la demi-journée ;

☞ 35 euros la journée.

- **PRÉCISE** que cette décision fera l'objet d'un avenant à la convention initiale ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document y afférent.

DELIB N°2024/85

N° 7. SÉCURITÉ : RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES ALPIN ET NORDIQUE DU MARKSTEIN ET DU GRAND BALLON POUR LA SAISON 2024/2025

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu la validation des tarifs des secours sur pistes pour l'hiver 2024/2025 pris en séance plénière du Syndicat Mixte Markstein-Grand Ballon en date du 16 novembre 2024,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de confier au Syndicat Mixte Markstein/Grand Ballon-Régie des Remontées Mécaniques du Markstein/Grand Ballon la mise en recouvrement des frais de secours sur les domaines skiabiles alpin et nordique du Markstein dans les conditions stipulées dans la convention validée par le conseil municipal en date du 15 novembre 2023 ;

- **VALIDE** le barème des prestations pour la saison hivernale 2024/2025 :

✚ Soins-Front de neige : 55.00 euros

✚ Evacuation sur domaine sécurisé : 300.00 euros

✚ Evacuation hors-piste : 485.00 euros

- **PRÉCISE** que ces prestations restent inchangées par rapport à celles de la saison hivernale 2023/2024.

DELIB N°2024/86

N° 8. TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN RURAL DU SIEBACH

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire chargé des services techniques et de l'urbanisme, détaille le projet d'aménagement du chemin rural du Siebach qui sera porté par la commune au courant de l'année 2025. Il est proposé au conseil municipal de présenter le dossier auprès de la Préfecture du Haut-Rhin pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) et/ou au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR). Des subventions à hauteur de 20 à 40 % des dépenses peuvent être sollicitées selon le plan de financement présenté.

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement du chemin rural du Siebach ;

- **APPROUVE** le plan de financement joint à la présente délibération ;

- **CHARGE** Madame le Maire de solliciter des subventions au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) et/ou au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR) ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

<p>N° 9. TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION GLOBALE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE</p>

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des services techniques détaille le projet de poursuite de la réhabilitation globale de l'école primaire qui sera porté par la commune au courant de l'année 2025. Il est proposé au conseil municipal de présenter le dossier auprès de la Préfecture du Haut-Rhin pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) et/ou au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR). Des subventions à hauteur de 30 à 60 % des dépenses peuvent être sollicitées pour les projets de regroupements pédagogiques (RPI) concentrés (bonification arrêtée pour 3 ans de 2024 à 2026, selon le plan de financement présenté).

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de poursuite de la réhabilitation globale de l'école primaire ;
- **APPROUVE** le plan de financement joint à la présente délibération ;
- **CHARGE** Madame le Maire de solliciter des subventions au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) et/ou au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

<p>N° 10. DIVERS ET COMMUNICATION</p>
--

a. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire chargé des services techniques et de l'urbanisme, rappelle que conformément à la loi dite MATRAS du 25 novembre 2021 complétée par le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, de nouveaux critères tels que le risque sismique rendent la réalisation ou la mise à jour du PCS obligatoire dans un délai de 2 ans à compter de la notification du préfet.

Rapports du Maire et des Adjointes :

 *Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :*

- Assemblée générale de l'association Taïkyokuken – Énergie - Détente le 28 novembre à 20h au foyer communal : Madame le Maire ne pourra pas être présente et demande si quelqu'un peut y assister. Madame Marie-France LUTHRINGER et Messieurs Daniel MOSER et Roger SPERISSEN proposent de s'y rendre.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

- Travail sur le site du Treh, notamment sur l'aire de retournement (arrêté + signalétique) et réunion directement sur place avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et LK Tours pour la matérialisation d'un arrêt de bus sur le secteur dans le cadre de la navette des Crêtes. Cet arrêt se ferait uniquement dans le sens de la montée, au niveau du parking situé à l'embranchement avec la ferme-auberge du Treh parce que la matérialisation est impossible dans le sens de la descente (l'arrêt sera prévu sur le site du Markstein).
- Travail autour de Noël (grand sapin, sapins, etc.)

✚ Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :

- Remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux pour la distribution des différents flyers.
- Visite aux personnes originaires de Felling, hospitalisées à Oderen avec Madame le Maire au mois d'octobre. A cette occasion, une boîte de chocolats leur a été offerte et nous avons pu passer un petit temps avec chacun ou chacune. Pour ce moment d'échange, les personnes remercient la municipalité.

- Concert des Rallye Trompe le samedi 19 octobre : ce fut un bon moment musical.
- Conseil d'école le mardi 5 octobre : le directeur n'a eu que des retours positifs émanant des parents et des enfants des autres villages concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC).

Actuellement, notre école compte 122 élèves.

- Les repas du Téléthon sous forme de drive ont été à nouveau un succès : à noter l'implication et l'engagement de Marie-France LUTHRINGER, conseillère municipale que je remercie vivement.

- Lundi 11 novembre : organisation d'une petite cérémonie avec un dépôt de gerbes devant le Monument aux Morts de Felling avant de rejoindre la commune d'Oderen où se tenait la commémoration du regroupement.

- Vendredi 15 novembre : le grand sapin a été coupé par Tristan HOFFNER, assisté de Jacky JACQUOT et a été acheminé par Dominique SITCHEVOY jusqu'à l'église.

Un grand merci à toute l'équipe ainsi qu'à Monsieur et Madame AMREIN pour le don du sapin.

Il sera très prochainement décoré par le service technique.

- Dimanche 24 novembre : Fête des Aînés pour laquelle je vous remets ce soir le déroulement de la journée ainsi que les postes occupés par chacun.

☞ Préparation de la salle samedi à partir de 9h

☞ Derniers préparatifs le dimanche à 9h

- Fête de l'hiver le samedi 7 décembre : la présence de toutes et tous est vivement souhaitée ; les postes attribués à chacun vous seront très prochainement communiqués.

La préparation (mise en place des tonnelles, des braseros, du bois, du mulch, des décorations, etc.) se fera le vendredi toute la journée. Merci par avance à tous ceux qui peuvent être présents ce jour-là.

- Obsèques de Monsieur Bernard ARNOLD : je voulais remercier les personnes qui ont aidé au service et au rangement de la salle du foyer.

Un homme simple, très engagé au service de sa commune et de ses habitants vient de nous quitter...

✚ Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :

Dossier 61 Grand rue :

Rangement complet du 61 Grand rue avec évacuation des déchets vers la déchetterie mobile, et débroussaillage de la zone. Des devis sont en cours concernant la réfection de la toiture et l'installation de l'eau et des évacuations en vue de la mise à disposition du local au locataire du lot de chasse n°3.

Foyer communal :

Le dossier d'AT relatif à l'accueil du périscolaire au foyer communal était complet. La commission de sécurité a délibéré le jeudi 7 novembre, donnant un avis favorable au reclassement du bâtiment.

En revanche, à ce jour, je n'ai aucune nouvelle de la commission d'accessibilité.

Plate-forme déchets verts :

Le 28 octobre, contact téléphonique avec Véronique PETER concernant notre plateforme de déchets verts. L'accumulation des branchages nous demande d'intervenir très régulièrement en régie pour pousser et mettre en tas. Le prestataire (Roellinger Dietwiller) n'était plus en mesure de poursuivre la collecte car il est limité par son contrat. Après renégociation avec celui-ci, le prestataire devrait à nouveau pouvoir intervenir.

Nous avons refait un peu de place pour les besoins de la commune : toutes les plateformes sont complètement pleines. Par conséquent, à chaque fois que nous faisons de la place, tout se remplit en deux jours (accès compris).

Il est hors de question de continuer ainsi à corriger les manquements de la CCVSA, cela nous coûte trop cher... À compter de l'année prochaine, s'il n'y a pas d'amélioration, cela leur sera refacturé.

Réhabilitation de l'école primaire :

Le chantier de rénovation de l'école est terminé pour cette année. Il reste quelques finitions à réaliser. Les travaux reprendront l'année prochaine quand la météo sera plus clémente. La mousse des toitures sera retirée à cette occasion.

Équipe technique :

Comme chaque année l'équipe technique s'est chargée du fleurissement d'hiver de la commune. L'entretien du cimetière et du Monument aux Morts a également été réalisé.

Le matériel nécessaire à la viabilité hivernale est en cours de préparation. Parallèlement, nous préparons également les prochaines manifestations (Fête des aînés et Fête de l'hiver).

Bûcher :

Une équipe de conscrits se met progressivement en place. Nous allons prochainement procéder à l'abattage du bois.

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 1 permis de construire a été réceptionné pour la construction d'un garage double et d'un abri à bois et la démolition d'une ancienne annexe le 18/10/2024.

- 2 déclarations préalables ont été réceptionnées :

- Mise en place d'une fenêtre de toit le 14/10/2024
- Remplacement des tuiles d'une maison individuelle le 23/10/2024

- 1 DIA a été réceptionné concernant les sections 10 et 11 pour les parcelles 141, 128, 129 et 131 le 08/11/2024

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Une conseillère municipale intervient :

- Madame Arlette LUTTENBACHER explique que dans certains villages ruraux, ils engagent des personnes en service civique pour rendre visite aux personnes âgées (comme Bollwiller).

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.

Arlette LUTTENBACHER

Nadine SPETZ

Secrétaire de séance

Maire